



## Sommaire

La nouvelle instance : le Comité Social Economique CSE.....	1
Et la restauration ? un CSE extraordinaire sans entrée ni dessert.....	2

## La nouvelle instance : le Comité Social Economique CSE

### ✓ Informations et votes

#### Les forces en présence

- ♦ La direction était représentée par la présidente Mme Patricia Goriaux (Directrice Orange Grand Sud-Ouest), assistée de Marc Vandorpe (Directeur des Ressources Humaines), Lucas Benzoni (relations sociales) et de Valérie Ego (Directrice des Relations Sociales).
- ♦ Côté organisation syndicales les élus se répartissent ainsi :

CFDT	9 élus
CGT	9 élus
CFE-CGC	7 élus (voir page 2)
SUD	6 élus
FO	6 élus

#### Une première session précipitée

- ♦ En convoquant l'instance dès le 4 décembre, la direction n'a pas respecté le code du travail qui prévoit un délai de 8 jours entre la prise d'effet des mandats et la tenue d'un CSE, elle n'a pas non plus respecté l'accord sur le début des mandats qui prévoit que les mandats commencent le 04 décembre 2019
- ♦ Confondant vitesse et précipitation, la direction a décrété que les heures nécessaires à la préparation de cette première réunion du CSE pourraient être prises .....après !

#### La CFE-CGC demande à faire appliquer le droit mais n'est pas suivie

- ♦ Logiquement, vos élus ont demandé à ce que cette réunion soit immédiatement suspendue, et qu'une véritable convocation avec temps de préparation respecté et date correspondant au délai légal (11 décembre) soit proposée.
- ♦ Une résolution de la CFE-CGC allant dans ce sens a été mise au vote mais l'ensemble des autres organisations syndicales s'y est opposé.

#### Election du secrétaire du CSE

- ♦ La CGT est l'organisation syndicale qui a obtenu le plus de voix aux dernières élections sur le périmètre DOGSO. Logiquement, elle a proposé un candidat, Maximilien Hennéré, qui a été élu.
- ♦ Notre organisation n'a pas participé au vote, en cohérence avec notre exigence du respect du droit.

#### Election du trésorier du CSE

- ♦ De la même manière, la CFDT étant l'organisation syndicale qui a obtenu le second meilleur score a proposé son candidat, Gilles Dhainaut, qui a été élu.
- ♦ Et bien sûr, notre organisation n'a pas participé au vote, en cohérence avec notre position d'exigence de respect du droit.

#### Analyse de la CFE-CGC

La direction a souhaité, dès la mise en place de la nouvelle instance, imprimer sa marque, passer en force avec son tempo, sans doute pour se rendre maître du jeu et intimider les nombreux nouveaux élus.

Hélas, seule la CFE-CGC a osé s'y opposer, mais n'a pas été suivie par les autres organisations syndicales qui sont tombées dans le piège tendu, en substance l'urgence théorique qu'il y aurait à élire un nouveau bureau.

C'est une erreur de positionnement de leur part que nous déplorons.

# Et la restauration ? un CSE extraordinaire sans entrée ni dessert

✓ Informations et votes

## Une prérogative du CSE ...

- ◆ La restauration collective est un enjeu majeur d'équité et de solidarité qui incombe aux élus de CSE.
- ◆ Ils ont les moyens de proposer un meilleur choix de denrées, du bio, des circuits courts, pour moins cher et avec la possibilité de payer avec des titres restaurant (nous l'avons détaillé à moult reprises dans nos publications).
- ◆ Hélas, encore une fois, la CFE-CGC est la seule à vouloir assumer ses responsabilités et à prendre la gestion de la restauration collective.

## ...abandonnée à la direction

- ◆ Les élus des autres organisations syndicales ont donc voté la mise en place d'un CSE extraordinaire, qui s'est tenu dans la foulée.
- ◆ Avec un seul point à l'ordre du jour : entériner l'adhésion du CSEE DOGSO à la gestion mutualisée de la restauration, en d'autres termes, remettre les clefs de la restauration collective à la direction de l'entreprise !
- ◆ Sans surprise, l'ensemble des élus a voté pour, seuls les élus CFE-CGC ont voté contre.
- ◆ Nous avons lu une déclaration expliquant notre position. En substance que nous souhaitons :
  - le maintien de tous les restaurants internes (Orange) et externes ;
  - la possibilité pour chacun de choisir entre subvention directe à la cantine ou subvention sur la carte Titres Restaurants ;
  - la lutte contre les frais de gestion excessifs facturés par la DRH pour rendre du pouvoir d'achat aux personnels, environ 330 € par personne.

## Analyse de la CFE-CGC

Le budget de la restauration collective correspond en moyenne à environ 1000 € par salarié.

Ce n'est pas neutre, il s'agit même d'un enjeu de santé et de pouvoir d'achat très important pour chacun d'entre nous.

Gérer directement la restauration collective est une prérogative essentielle du CSE, qui implique de s'investir pour le bien de chacun. Il est incompréhensible que nous soyons les seuls à vouloir nous en charger.

Sauf à penser que les autres organisations syndicales s'entendent incapables ou redoutent la charge de travail...

► Plus d'infos sur : <https://www.cfecgc-orange.org/201812067037/orange-france-siege/restauration-intoxication-a-toutes-les-sauces.html>

Vos représentants  
CFE-CGC Orange

### Élu-e-s

- Abdelkrim DAOUADJI
- Emilie GALL
- Farid BENALI
- Valérie VINCENT
- Adrien GRACIANNETTE
- Farida MILCENT
- Jérôme WARTEL

### Représentant syndical

François KANY

Retrouvez ce compte-rendu et  
les publications de votre établissement :  
<https://www.cfecgc-orange.org/do-gso/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)  
abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CGC](https://bit.ly/abtCFE-CGC)  
tous vos contacts : [bit.ly/annuaireCFE-CGC](https://bit.ly/annuaireCFE-CGC)

